



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

9 octobre 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA BCE TERMINERA L'ÉVALUATION COMPLÈTE DE NEUF BANQUES EN NOVEMBRE 2015

- Les résultats, agrégés et banque par banque, de l'évaluation complète effectuée en 2015 seront publiés en novembre
- L'évaluation complète menée en 2014 a été un outil efficace pour remédier aux insuffisances de fonds propres identifiées lors de l'exercice réalisé l'an dernier

Conformément à une décision prise plus tôt cette année, la Banque centrale européenne (BCE) procède, cette année, à l'évaluation complète du bilan de neuf banques dans le cadre de sa mission de surveillance bancaire. Huit d'entre elles n'avaient pas été soumises à l'exercice conduit en 2014.

Cette évaluation, qui comprend un examen de la qualité des actifs et un test de résistance, est assurée par la BCE selon une méthodologie inchangée. L'une des neuf banques fait l'objet d'un test de résistance uniquement, qui n'avait pas été réalisé lors de l'exercice précédent. Les résultats banque par banque seront publiés sous la forme d'un modèle similaire à celui présenté à l'issue de l'exercice 2014.

Cinq des neuf banques étaient devenues importantes, dès 2014, au sens du règlement MSU (mécanisme de surveillance unique), qui détermine quelles banques sont éligibles à la supervision directe de la BCE. Les critères d'éligibilité incluent un montant total d'actifs supérieur à 30 milliards d'euros ou à 20 % du PIB de l'État membre concerné, ou le fait, pour une banque, d'être l'une des trois banques les plus importantes du point de vue systémique d'un État membre participant.

Les quatre autres banques sont soumises à l'évaluation, car elles sont susceptibles de devenir importantes d'ici à janvier 2016. Des informations détaillées relatives aux banques en cours d'évaluation peuvent être consultées [ici](#).

Ayant établi le « bilan de santé » de cent trente établissements bancaires avant la prise en charge, par la BCE, de sa mission de supervision bancaire directe, l'évaluation complète de 2014 avait révélé des insuffisances de fonds propres s'élevant à 25 milliards d'euros concernant vingt-cinq banques ainsi que des déficits de fonds propres résiduels relatifs à treize d'entre elles après les mesures prises en 2014.

L'évaluation complète est un outil efficace qui a permis d'identifier les mesures requises pour augmenter les niveaux de fonds propres de base de catégorie 1 de ces treize banques et de

donner suite aux conclusions qualitatives tirées lors de l'examen de la qualité des actifs pour un large groupe de banques participantes. Cessions, accroissement des fonds propres, activités de restructuration mais aussi améliorations de la gestion des risques et des procédures de comptabilité prudentielle figurent parmi les mesures prises par les banques.

La BCE poursuit sa collaboration avec ces dernières ainsi qu'avec toutes celles dont elle assume la supervision directe afin de garantir l'adéquation de leur capitalisation et la gestion prospective des risques relevant de la surveillance prudentielle quotidienne.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à M. Ronan Sheridan (tél. : +49 69 1344 7416).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : media@ecb.europa.eu

Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.